



BUREAU DU 02 FÉVRIER 2022				
DÉLIBÉRATION N°	B2022	02	02	03

- Date d'envoi de la convocation : 27/01/2022
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents¹ : 19
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : -
- Nb de membres absents et excusés : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220202-B20220202_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2022
Affichage : 04/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



CONTRATS PUBLICS

TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DES SECTEURS SUD ET EST SUR PLATES-FORMES EXTÉRIEURES

APPEL D'OFFRES OUVERT

AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, soumet au Bureau syndical le rapport suivant :

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Comité du SMEDAR avait autorisé le lancement et la signature d'un marché relatif au traitement des déchets végétaux sur des plates-formes extérieures.

Scindé en 3 lots (secteurs Nord, Sud et Est), les lots n°2 et 3 de ce marché ont été respectivement notifiés le 14/06/2018 pour le lot n°3 et le 13/06/2018 pour le lot n°2. Ils arriveront donc prochainement à échéance, c'est pourquoi il convient d'en prévoir le renouvellement dès à présent, selon les caractéristiques indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (*articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique*)
- Durée du marché : Durée initiale d'1 an. Reconductible 3 fois pour de nouvelles périodes d'1 an, sur décision expresse du SMEDAR.
- Type de prestation : Marché de services
- Forme du marché : Accord-cadre avec minimum et maximum, un seul opérateur économique par lot et avec émission de bons de commandes (*articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique*).
- Allotissement :

Lot n°	Désignation
01	Traitement des déchets végétaux issus du secteur SUD
02	Traitement des déchets végétaux issus du secteur EST

¹ Sur site et en visioconférence.

² Le lot n°1 (secteur Nord) a fait l'objet d'une relance anticipée en 2021 suite à l'atteinte des quantités maximales annuelles autorisées. Un lot spécifique aux déchets verts issus du nouveau quai de transfert de Rouxmesnil-Bouteilles avait également été intégré à cette procédure.

- Les montants minimum et maximum annuels sont les suivants (*identiques pour chaque période de reconduction*) :

	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Montants estimatifs annuels HT
LOT N°1 (secteur SUD)	60 000 €	205 000 €	110 000 €
LOT N°2 (secteur EST)	27 000 €	145 000 €	36 000 €

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
 Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
 Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
 Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
 Considérant le rapport présenté,

Article unique – D’autoriser le Président du SMEDAR à lancer une procédure d’appel d’offres ouvert pour la passation d’un marché relatif au traitement des déchets verts issus des secteurs SUD et EST sur plates-formes extérieures selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d’accepter à l’unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	19	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ